

# Résolution sur la préservation de la mémoire des victimes de la période communiste d'après-guerre en Slovénie

2025/2575(RSP) - 08/07/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 357 voix contre 266, avec 16 abstentions, une résolution déposée par la commission des pétitions sur la préservation de la mémoire des victimes de la période communiste d'après-guerre en Slovénie.

La résolution souligne que l'histoire européenne, dans toute sa complexité, doit être respectée et abordée dans le cadre d'un dialogue objectif, inclusif et fondé sur des preuves, qui favorise la compréhension et la réconciliation, et qui doit être mené par des historiens professionnels sans être soumis à des influences politiques.

Le Parlement estime que la mémoire des crimes commis par les régimes totalitaires devrait faire partie de la mémoire collective qui constitue l'histoire européenne moderne. Il a reconnu les crimes commis par les régimes totalitaires nazis, fascistes et communistes et le rôle que ces crimes ont joué dans la formation des perceptions historiques en Europe. Il a souligné l'importance d'inclure les faits historiques **dans les programmes éducatifs et les manuels d'histoire** afin de garantir que les jeunes comprennent l'importance de la démocratie et des droits de l'homme.

Le Parlement a souligné que de nombreux responsables de crimes d'après-guerre n'ont pas été tenus responsables de leurs actes et que les victimes de la Seconde Guerre mondiale et des violences de représailles d'après-guerre perpétrées par les autorités communistes yougoslaves en Slovénie doivent être enterrées correctement et avec dignité.

La résolution formule les recommandations suivantes :

- les autorités slovènes doivent poursuivre les recherches sur les tombes cachées, procéder à des inhumations dignes et créer des lieux de mémoire qui serviront de rappels pour les générations futures;
- la Commission doit poursuivre le programme de mémoire historique en tenant compte de toutes les tragédies, afin de soutenir les projets menés à travers l'Europe qui traitent de l'histoire des crimes totalitaires, encouragent la mémoire et favorisent la réconciliation;
- tous les régimes totalitaires doivent être condamnés et leurs symboles ne doivent pas être promus;
- la Slovénie et les autres États membres doivent s'efforcer de renforcer la mémoire historique, la compréhension mutuelle et la réconciliation fondées sur la vérité et le respect de toutes les victimes des régimes totalitaires.